

# Programme d'actions

## III. Pilier Développement économique et emploi

PILIER	Axes stratégiques du contrat cadre	Objectifs opérationnels du contrat cadre	Fiches actions	Intitulés des fiches actions
III. Développement économique et emploi	Axe 1 L'appui, le soutien, la pérennisation, le développement de l'activité économique	1.1 Structuration de l'offre d'accompagnement des différents partenaires à destination des créateurs en QPV	1.1.1	Accompagnement à la création d'entreprises et d'activités économiques
		1.2 Accompagner à la création d'entreprises et d'emplois dans les quartiers prioritaires, en veillant à la viabilité des projets	1.2.1 1.2.2	FAB LAB en Quartier Prioritaire de la Ville Pépinière / Hôtel d'Entreprises en Quartier Prioritaire de la Ville
		1.3 Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire comme facteur de développement économique	1.3.1	Favoriser le développement à l'Économie sociale et solidaire
		1.4 Veiller aux opportunités foncières et immobilières dans les quartiers	1.4.1	Boutique du foncier et de l'immobilier – Quartier test Polygone Nord
		1.5 Recenser l'offre d'accompagnement pour la création d'activité et engager une meilleure coordination et lisibilité	1.5.1	Création d'un guide (version papier et numérique) Territoire Entrepreneur (T.E)
	Axe 2 La préservation, le soutien et le développement de l'offre commerciale et de service de proximité	2.1 Revitaliser l'offre commerciale et de services de proximité, dans les QPV	2.1.1	Création d'un outil numérique interactif pour une mise en avant des commerces et services de proximité SMART CITY
			2.1.2	Impulser une redynamisation des commerces et services de proximité autour de l'axe rues Foch-Augustins-Fusterie, en favorisant le maintien des commerces en place ainsi que l'installation de nouveaux établissements.
	2.1.3		Redynamiser le centre commercial Champ de Mars	
		2.2 Créer des conditions favorables à la fréquentation des commerces	2.2.1	Accessibilité et sécurité
	Axe 3 L'appui et l'accompagnement à la construction de parcours vers l'insertion professionnelle durable	3.1 Renforcer et adapter l'action du Service Public de l'Emploi aux besoins des quartiers	3.1.1	Mobiliser tous les leviers et dispositifs d'accès à l'emploi au bénéfice des résidents des QPV
			3.1.2	Faciliter l'accès des publics QPV à l'emploi, en élevant leur niveau de qualification et adaptant leurs compétences aux besoins du marché du travail
			3.1.3	Prendre en compte les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle des résidents des QPV par un accompagnement adapté du SPE
3.2 Lever les freins spécifiques à l'emploi		3.2.1	Lever les freins à l'emploi	
3.3 Créer des passerelles entre les habitants des quartiers et les entreprises	3.3.1	Mobilisation d'un réseau d'entreprises partenaires		
3.4 Utiliser les projets (renouvellement urbain...) comme vecteur d'insertion	3.4.1	Développer les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des résidents des quartiers prioritaires		

## Axe stratégique 1: L'appui, le soutien, la pérennisation, le développement de l'action économique

**Objectif opérationnel n°1-1:** Structuration de l'offre d'accompagnement des différents partenaires à destination des créateurs en QPV

<b>Fiche action n° 1-1-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Accompagnement à la création d'entreprises et d'activités économiques</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	Programme régional PACTE

<b>Diagnostic</b>	<p>La création d'entreprise est un vecteur important de développement économique et d'emploi dans les quartiers QPV. On observe cependant une faible culture entrepreneuriale des porteurs de projet issus de ces territoires, des entreprises de petite taille, majoritairement sous statut d'autoentrepreneur.</p> <p>Alors que l'accompagnement des porteurs de projet est déterminant pour le développement de leur entreprise, les entrepreneurs des quartiers ne bénéficient pas suffisamment des dispositifs d'aide à la création d'activité malgré la multiplicité des acteurs dans ce domaine. Le nombre et la diversité des dispositifs et acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises induit pour eux un manque de visibilité.</p> <p>Des efforts de coordination entre Pôle Emploi, la DIRECCTE et le Département ont cependant été engagés dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (cf. Axe 3, action 1.6 « favoriser la création d'entreprise pour les porteurs de projets » et leurs dispositifs d'accompagnement sont complémentaires.</p> <p>Dans le cadre du contrat de ville, les opérateurs de la création d'entreprise ont souligné la nécessité de mieux identifier les dispositifs existant et les besoins non couverts, de donner aux porteurs de projets plus de visibilité sur l'offre de services et d'accompagnement.</p>
<b>Objectif général</b>	Favoriser la création d'entreprise par les résidents des QPV grâce à une meilleure structuration et visibilité de l'offre d'accompagnement.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins non couverts en matière de services et accompagnement à la création d'entreprises</li> <li>• favoriser l'accès d'une offre adaptée et large en direction des porteurs de projet issus des QPV, dans toutes les phases de leur parcours de création d'entreprise, notamment par le biais de programme régional PACTE</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>– émergence du projet,</li> <li>– appui à sa structuration financière,</li> <li>– accompagnement méthodologique et à la gestion</li> <li>– appui à l'implantation</li> <li>– accompagnement post création</li> </ul>
<b>Description de l'action et du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>A-Identifier les besoins non couverts en matière d'accompagnement à la création d'entreprises</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>A1-Réalisation d'une cartographie</b>, de l'offre d'accompagnement, de financement, d'hébergement, de services en lien avec les financeurs et les opérateurs.</li> <li><b>A2- Réalisation d'un outil numérique</b> d'information à destination des opérateurs et créateurs.</li> <li><b>A3-Mise en place d'un poste d'accès public</b> ou d'un espace physique dédié</li> </ul> </li> </ul>

• **B -construire une offre adaptée et large dans toute les phases du parcours de création :**

En complément des dispositifs mis en œuvre:

- en direction des demandeurs d'emploi par Pôle Emploi (agence et prestations spécialisées en création d'entreprises)
  - par le biais du Programme PACTE de la Région
  - en direction des bénéficiaires du RSA par le département,
- des actions spécifiques s'avèrent nécessaires pour créer un cadre propice au développement des projets dans les QPV :

**B-1-** Service d'amorçage de projets de type **Cité lab** : organiser des permanences au sein des QPV pour détecter les projets viables et favoriser leur émergence, orienter les porteurs de projet vers les dispositifs de droit commun

**B-2-Start Up Cité**– Ce programme de détection, animation et accompagnement des projets de création d'entreprise vise à amener au cœur des quartiers l'esprit, les outils et les moyens des start-up innovantes. Il prévoit l'organisation d'un concours régional pour impulser des projets de création d'entreprises et l'émulation entre porteurs de projet - sept sites sont prévus en LR dont Perpignan- 400 candidats au départ, trois projets lauréats par site sélectionnés qui participeront à la finale à Montpellier.

**B-3-** - « **Cordée de l'entrepreneuriat** » Partenariat avec l'Université (*En attente du projet de l'UPVD*) -Ce dispositif national de sensibilisation à la création d'entreprise des jeunes organise les rencontres, les échanges, la transmission de connaissance entre des jeunes étudiants et des jeunes entrepreneurs issus de quartiers défavorisés ; il permet un accompagnement de proximité dans les quartiers visant à détecter les porteurs d'idées, à lever les freins à la création d'entreprise, en proposant un accompagnement de proximité par les étudiants de l'UPVD.

- **Serious Game.** Logiciel de simulation d'entreprises pédagogiques et ludique, projet de renouveler le jeu organisé en 2014 en partenariat Université/PMCA, mais en composant des équipes de binômes étudiant/ entrepreneur QPV.

• **-soutien financier aux porteurs de projet**

L'accès des résidents des QPV aux différents dispositifs d'aides financières à la création doit être amélioré et notamment :

-Dispositifs Conseil Régional –*Fiche en attente* (ex : Concours Coup de pouce ?)

-Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) - Perspectives (Le créateur intègre la CAE sous le statut d' « entrepreneur-salarié » ou du CAPE offrant une certaine sécurité en matière de lancement d'activités. CDI étant rémunéré à la hauteur du chiffre d'affaires dégagé par son activité économique).

- prime de 2000€ spécifique pour entrepreneurs des QPV financée par la Fondation Agir pour l'Emploi FAPE, octroyée par AIRDIE en complément des financements remboursables.

-Concours Talents des Cités – Concours national décliné localement et organisé par les Boutiques de gestion. Concours à la création d'entreprises récompensant des créateurs des QPV.

- Prêt Entreprises et Quartiers de BPI France destiné à financer le développement des entreprises situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones franches urbaines (de 10 000 € à 50 000 € sur 5 ans, avec un différé de remboursement de 1 an, sans garantie prise sur l'entrepreneur).

-Soutien au développement des entreprises, dans le cadre de leur recherche de financements. Perpignan Méditerranée peut proposer une aide technique au montage de dossiers et au repérage des aides mobilisables, intermédiation.

**B-4-NACRE-Nouvel Accompagnement à la Création Reprise d'Entreprise** dispositif piloté par l'Etat et la CDC, NACRE permet de bénéficier d'un accompagnement et d'une avance remboursable à taux zéro. Un accès prioritaire est réservé aux porteurs de projets issus des QPV (objectif en 2015 de porter leur part à 11 % de bénéficiaires).

	<p><b>B-5- Microcrédit-ADIE</b> – organiser des permanences de l’ADIE dans les quartiers pour toucher les porteurs de projets viables, disposant de faibles ressources ne pouvant accéder à un emprunt bancaire . Octroi de microcrédits et accompagnement post-crédation adapté .</p> <p><b>-Favoriser l’implantation des entreprises</b></p> <p>-Dispositif département (plein Sud Entreprises, ...)</p> <p>--<b>IPHE</b> (Incubateur, Pépinière, Hôtel d’entreprises) PMCA (cf fiche N°1.2.2): offre structurée sur un même site avec notamment les opérateurs de la création d’entreprises. Accompagnement à la création d’entreprises et soutien au développement des entreprises</p> <p><b>-Bourse Foncière Immobilière (BFI) en expérimentation sur «le Territoire Entrepreneur»</b> (CF Fiche 1.5.1) Recensement et capitalisation des offres immobilières sur les QPV)</p> <p><b>B6-Transmission /reprise d’entreprises:</b> recensement par la CMA et la CCI des entreprises cédantes - Sensibilisation sur la transmission et la reprise d’entreprises, repérage et accompagnement des repreneurs issus des QPV, conseils spécialisés sur les aides, audit-évaluation, communication des offres de cession. (PACTE formation, Région)</p>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Tous les QPV
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<p><b>Pilotes:</b>  A1-A2 B1 PMCA  B3 PMCA/UPVD/DIRECCTE  B2-B4 = DIRECCTE  B5 =  B6= CCI/CMA</p> <p><b>Partenaires:</b> Conseil Régional, département, Opérateurs de la création d'entreprise, Pôle Emploi, MLJ, Cap Emploi</p>
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<p><b>Moyens humains:</b>  A1 A2 A3 prestation de consultant  B3 Etudiants de MASTER, une junior entreprise, des enseignants référents</p> <p><b>Moyens financiers:</b></p> <p><b>Moyens techniques :</b>  A1 A2 A3 Poste informatique, espace dédié  B1 Locaux pour permanences  B2 M à D de salles pour organisation du concours + frais de réception  B3 ressources documentaires, bureautique, liaison internet, fournitures</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	A1- juin 2015 A2-3 Déc 2015 B1-novembre 2015 à juin 2016 B2 de juin 2015 à octobre 2015 B3 et B6 à/c de septembre 2015 B4 et B5 année 2015
<b>Résultats attendus</b>	Augmentation du nombre de porteurs de projets accompagnés meilleur taux de pérennisation des entreprises
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de porteurs de projets issus des QPV bénéficiaires des actions Nombre d’entreprises créées par ces porteurs de projets Taux de pérennisation des entreprises créées

#### A- cartographie et outil numérique

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE CPE 5000 €					

	<b>Crédits spécifiques</b>						
--	----------------------------	--	--	--	--	--	--

**B-1- Service d'amorçage de projets de type Cité lab**

<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
		DIRECCTE -LR 15 000€		15000€			
	<b>Crédits spécifiques</b>						

**B-2-Start Up Cité-**

<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
		DIRECCTE -LR 10 000€		6 000 € sur 2 jours : 3 000 € / jour (Mise à disposition de l'Amphithéâtre)			
	<b>Crédits spécifiques</b>						

**B-3- - « Cordée de l'entrepreneuriat » + Serious Game.**

<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
	<b>Crédits spécifiques</b>						

**B-4-NACRE-Nouvel Accompagnement à la Création Reprise d'Entreprise**

<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
		DIRECCTE : 10 000€  CDC: à évaluer par la CDC (prêts)					
	<b>Crédits spécifiques</b>						

**B-5- Microcrédit-ADIE**





<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
	<b>Crédits spécifiques</b>	ACSE : 10 000 €					

**B6-Transmission /reprise d'entreprises:**

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

**Objectif opérationnel n°1-2: Accompagner à la création d'entreprises et d'emplois dans les Quartiers Politiques de la Ville**

<b>Fiche action n° 1-2-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>FAB LAB en Quartier Prioritaire de la Ville</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	Il n'existe pas d'outil structurant tel qu'un FAB LAB, implanté en plein cœur d'un quartier prioritaire de la ville, en lien notamment avec les centres sociaux.
<b>Objectif général</b>	<b><u>Enjeu et objectif de l'opération :</u></b>  Cet outil structurant devra venir en soutien à l'émergence de création d'activité économique pouvant également déboucher sur la création d'une boutique éphémère destinée à vendre les produits fabriqués au sein du FAB LAB.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Créer un outil structurant, ouvert et convivial, tourné vers la créativité et vecteur de lien social, permettant de fabriquer des prototypes ou objets du quotidien, en plein cœur du centre ancien, venant en soutien à la création d'entreprises, à destination de tout type de public, fréquentant ou non les centres sociaux de la ville de Perpignan.
<b>Description de l'action et du public</b>	<b><u>Le public visé</u></b> A destination des habitants des quartiers prioritaires (éloignés de l'emploi ou en décrochage scolaire), en lien avec les équipes socio-éducatives (centres sociaux, écoles, associations...)  <b><u>Description de l'action</u></b> Un fab lab (contraction de l' <a href="#">anglais</a> fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des <a href="#">machines-outils</a> pilotées par <a href="#">ordinateur</a> , pour la conception et la réalisation d'objets.  La création d'un Fab Lab dédié à l' <a href="#">artisanat d'art</a> (par exemple : en lien avec le recyclage : recycl'art), ouvert à tous, localisé dans le cœur historique de la ville centre, permettra de :  <ul style="list-style-type: none"> <li> apporter de la mixité par une utilisation des éléments mis à disposition par l'ensemble des habitants des 36 communes de Perpignan Méditerranée</li> <li> capter les idées novatrices et porteuses ainsi que les personnes à haut potentiel, en vue de les emmener de l'idée à la formalisation d'un projet concret (SAP : Service d'Amorçage de Projet)</li> <li> amener, dans un second temps, ces nouveaux porteurs de projets à la création de structures : entreprises, commerces, associations....</li> <li> redynamiser le centre ville, par la captation de locaux vacants en vue de créer</li> </ul>

	<p>un <u>quartier « d'artisanat d'art »</u> permettant l'installation des nouvelles structures créées. Ce quartier devrait comporter des locaux et dispositifs mutualisés afin de prévoir un accompagnement type incubateur-pépinières d'entreprises. Des formations, petits déjeuners d'informations, entretiens individuels et conseils seraient alors proposés à ces jeunes entrepreneurs pour un développement optimal de leur activité.</p> <p>✚ En appui sur les centres sociaux de la ville de Perpignan, le Fab Lab sera également un moyen de créer du lien social et de ramener le public des QPV vers l'emploi ou la création d'entreprise.</p> <p>La création d'une boutique éphémère, annexé au FAB LAB permettra d'impulser une nouvelle activité économique mettant en avant les savoirs-faires des résidents des QPV.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <p>✚ <b>Village des créateurs de Lyon :</b> <a href="http://www.villagedescreateurs.com">www.villagedescreateurs.com</a> Le Village des Créateurs est situé au coeur de la Ville de Lyon, sur les pentes de la Croix Rousse. Il crée des liens privilégiés entre tous les professionnels du textile et de l'habillement. Il facilite le développement économique des jeunes entreprises de mode. C'est un véritable tremplin pour les jeunes entreprises. 10 jeunes marques sont en résidence pendant une durée de 23 mois et une trentaine d'entreprises soutenues "hors les murs".</p> <p>✚ <b>Luana Minier :</b> <a href="http://www.luanaminier.com">www.luanaminier.com</a> Lauréate du Prix Créacity 2013 dans la catégorie « Entreprendre au féminin » : Luana MINIER, animait des ateliers de réalisation/confection d'objets de décoration et bijoux à base de papiers publicitaires recyclés dans les centres sociaux de la Ville de Perpignan. Depuis, Mme Minier a créé son activité commerciale.</p>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	QPV Centre ancien
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<p><b>Pilotes :</b> PMCA (Création de la structure) / VILLE DE PERPIGNAN</p> <p><b>Partenaires :</b> Tous les partenaires de la création et du développement d'entreprises</p> <p>Les sources de financement liées à la Politique de la Ville seront sollicités auprès de l'Etat. Le Département finance l'artisanat à travers la Charte de l'Artisanat qui se décline en actions concrètes et qui comprend un volet insertion. La Région intervient dans le cadre de ses compétences en matière de formation (volet formation dispensés aux utilisateurs du Fab Lab.), à travers la mobilisation du des programmes de droit commun.</p> <p>Fonds pouvant être sollicités : FSE ✚ Priorité d'investissement 1 de l'axe prioritaire 6 (OT8ii FSE) : Promouvoir un emploi durable et de qualité, intégration des jeunes exposés à l'exclusion sociale - <b>Au titre de l'Apprentissage et /ou autres programmes de formations professionnelles</b> ✚ Priorité d'investissement 2 de l'axe prioritaire 6 (OT8iii FSE) : Entrepreneuriat, création d'entreprises – <b>Au titre de formations collectives, un accompagnement des porteurs de projets et un suivi post-crédation (PACTE)</b></p>
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<p><b>Moyens humains :</b> 1 ETP (animation + vente au sein de la boutique éphémère)</p> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <p><b>Moyens techniques :</b> Achat des machines : Imprimante 3D, découpe laser, matière première, ordinateurs... : 100 000 € + location des locaux et fonctionnement</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2015-2016
<b>Résultats attendus</b>	Créer une dynamique collective entre les résidents des QPV et le monde économique.



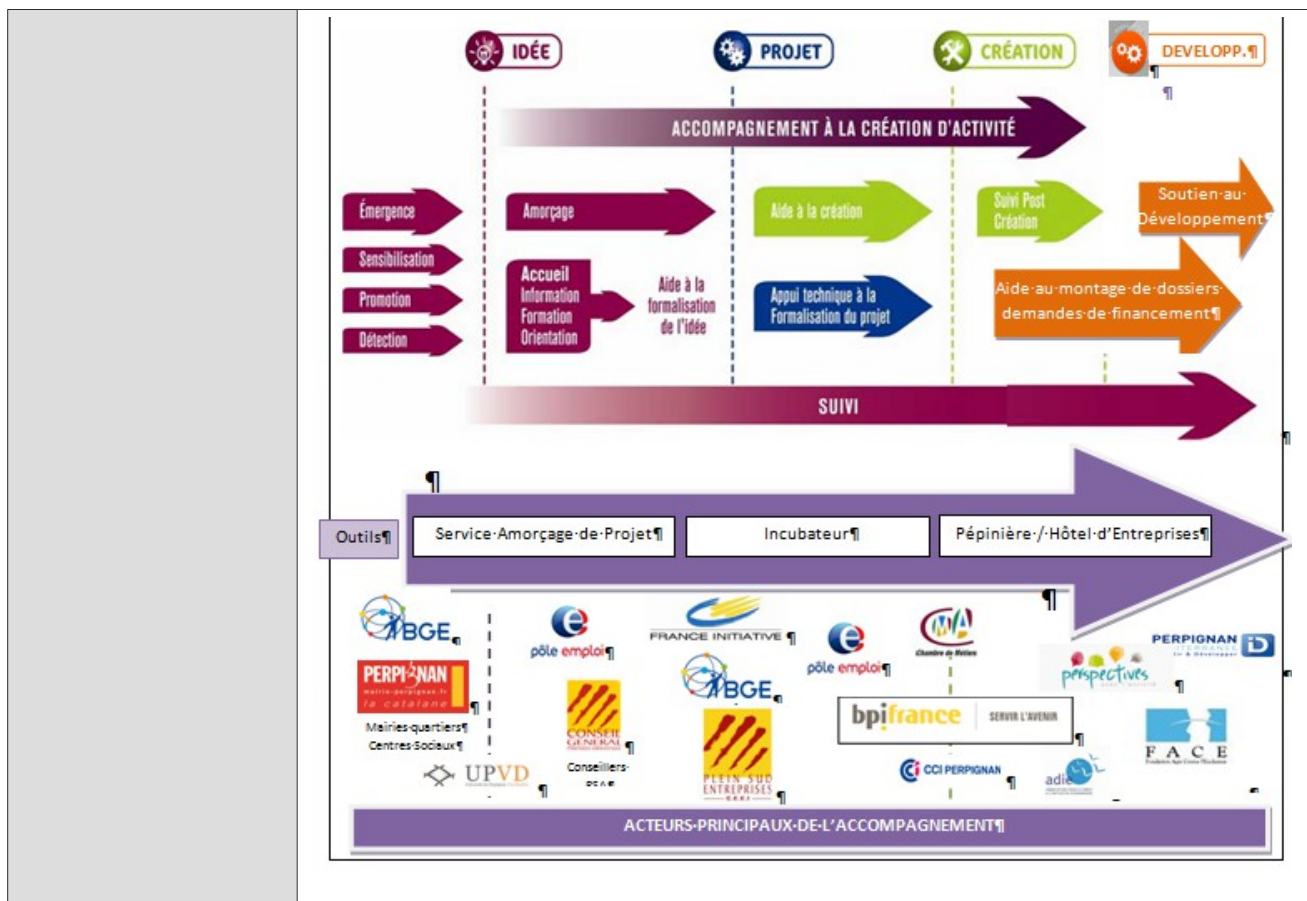
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de visiteurs Nombre de prototypes créés Nombre de porteurs de projets mis en relation avec un incubateur local
---------------------------------	---

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

*Coût total de l'action 350 000 €*

<b>Fiche action n° 1-2-2</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>
	<b>Pépinière / Hôtel d'Entreprises en Quartier Prioritaire de la Ville</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	Il n'existe pas d'outil complet (incubateur pépinière et hôtel d'entreprises en QPV et visant à une mixité des publics résidant ou non en QPV).
<b>Objectif général</b>	Créer un outil structurant, en plein cœur d'un QPV, venant en soutien à la création d'entreprises et à leur développement. Tous types de projets seront accompagnés.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Soutenir la création d'entreprises et consolider les jeunes entreprises existantes par une offre partenariale d'accompagnement et d'hébergement. Une aide au montage de dossiers financiers sera également proposée. Des permanences ADIE, AIRDIE, BGE, CMA... seront également envisagées.
<b>Description de l'action et du public</b>	<p>Créer un outil partenarial de soutien à la création et au développement d'entreprises.</p> <p>Lieu pré-identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancien Lycée Al Sol</li> </ul> <p>Un espace de co-working sera prévu comprenant également une cyber base.          Un centre de ressource devra être créé comprenant une mise à disposition de presse et magazines spécialisés.          Un espace de détente et convivialité sera également propice aux échanges et aux synergies.          Des services mutualisés seront proposés aux entreprises et porteurs de projets hébergés : accueil, secrétariat, salle de réunion, espace reprographie, presse.          Des bureaux individuels seront proposés à la location.          Un accompagnement spécifique sera proposé aux entreprises et porteurs de projets hébergés, comprenant des entretiens individuels, des journées de formations gratuites, un accompagnement en gestion d'entreprise, une aide au montage de dossiers financiers, une mise en avant numérique sur les supports des partenaires.          Un Service Amorçage de Projet sera également mis en place.</p> <p style="text-align: center;"><b>Pépinière / Hôtel d'Entreprises en Quartier Prioritaire de la Ville</b></p>



<b>Territoire prioritaire concerné</b>	QPV Bas-Vernet (Lycée Al Sol)
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes :</b> PMCA (Création de l’outil) / CDC <b>Partenaires :</b> DIRECCTE-Tous les partenaires de la création et du développement d’entreprises/ Conseil Régional
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains :</b> 1 ETP Accueil + 1 ETP accompagnement entreprises <b>Moyens financiers :</b> <b>Moyens techniques :</b> Fonctionnement : location bureaux, remise en état... Al Sol : 1.5 M° d’€ (Réaménagement des locaux + fonctionnement hors ETP)
<b>Calendrier de réalisation</b>	2015-2016
<b>Résultats attendus</b>	Créer une dynamique de développement économique par l’arrivée d’activités nouvelles. Avoir un pôle dédié à l’entrepreneuriat dans les QPV.
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d’entreprises accompagnées Nombre de porteurs de projet accompagnés Nombre d’emplois créés Montant des financements obtenus

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

Coût total de l’opération :Al Sol : 1.8 M° d’€

## Objectif opérationnel n°1-3 : Promouvoir l'ESS comme facteur de développement économique

<b>Fiche action n° 1-3-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Favoriser le développement à l'Économie sociale et solidaire</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	L'économie sociale et solidaire rassemble des initiatives économiques répondant aux besoins non satisfaits d'un territoire. Elle participe au développement local du territoire. Les entrepreneurs de QPV porteurs de projet de développement relevant de l'ESS ne connaissent parfois pas suffisamment les dispositifs de soutien à l'ESS mis en place dans les Pyrénées Orientales.
<b>Objectif général</b>	<b>Développement des projets de l'ESS et pérennisation des entreprises sociales et solidaires</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'émergence des projets d'entreprises de l'ESS</li> <li>- Permettre aux résidents de QPV de créer leur propre emploi dans le champs de l'ESS</li> <li>- Soutenir les structures d'utilité sociale</li> </ul>
<b>Description de l'action et du public</b>	<p>Développer l'information et l'orientation des porteurs de projet ESS sur les dispositifs mis en place à leur attention par le département (voir le Conseil Régional)</p> <p><b>1- Le Pôle de développement de l'ESS</b> C'est avec la volonté de développer la coopération entre tous les acteurs de l'ESS d'une part, et de diffuser les pratiques d'une économie plus solidaire et durable d'autre part, que le Département a été l'instigateur en 2009 du Pôle de Développement de l'ESS. Ce Pôle fédérant les têtes de réseaux et organismes d'accompagnement de l'ESS sur l'ensemble du département, vise à soutenir la création d'entreprises dans l'ESS, à professionnaliser le secteur et à promouvoir les initiatives locales. Il propose des cycles de sensibilisation à l'entrepreneuriat en ESS et, en partenariat avec l'UPVD, un Diplôme universitaire sur la conduite de projets ESS, des petits déjeuners thématiques et organise un événement annuel de promotion de l'ESS dans le cadre du « Mois de l'ESS », événement national coordonné par les CRESS (Chambres Régionales de l'ESS).</p> <p><b>2- Favoriser le développement d'emplois et la consolidation économique des structures d'utilité sociale sur les territoires grâce au Dispositif local d'accompagnement (DLA) -</b> Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, le DLA s'adresse aux structures employeuses (associations loi 1901 employeuses, structures coopératives et aux structures d'insertion par l'activité économique). En fonction de la problématique traitée, et sur la base d'un diagnostic partagé l'accompagnement DLA peut être individuel ou collectif, sous la forme d'une ou plusieurs missions de conseils (individuelles ou collectives) réalisées par des prestataires. Une mesure d'impact sur le développement des activités et des emplois est effectuée au terme de deux ans. Les collectivités sont partenaires du dispositif piloté par l'État (DIRECCTE) et la Caisse des Dépôts.</p> <p><b>3- Professionnaliser les structures associatives de très petite taille intervenant dans les quartiers : accompagnement individuel par le centre de ressources associatives notamment pour une première embauche</b></p>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Tous les QPV
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes / Animateurs</b> DLA : Etat Pôle de développement de l'ESS : animation par le Département

	<b>Partenaires :</b> DLA : DIRECCTE, CDC, CAF, le Départemental Pôle de développement de l'ESS : Perspectives, BGE, CRESS LR, CI&RA, URSCOP
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains :</b> DLA : 1 ETP (Chargé d'études) Pôle de dév ESS : 1 ETP (Chargé de mission)  <b>Moyens financiers :</b> DLA : DIRECCTE, CDC, CD, CAF, PMCA ( ?) Pôle de dév ESS : CD  <b>Moyens techniques :</b> DLA : porté par une association (Trait d'union) Pôle de développement : itinérance auprès des partenaires
<b>Calendrier de réalisation</b>	<b>Pôle ESS : 2015 2016</b> DLA : 2015-2016
<b>Résultats attendus</b>	<b>Pôle de dév ESS :</b> Promouvoir et soutenir les projets ESS de résidents des QPV <b>DLA :</b> 20% de structures des QPV accompagnées dans leur développement Contribuer à maintenir les activités d'utilité sociale, en mobilisant l'expérience des acteurs de terrain et les dispositifs d'aide existants.
<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Nombre de porteurs de projet ESS issus des QPV orientés vers le dispositif du département et du Conseil Régional</b> <b>DLA :</b> Nombre de structures QPV du champ de l'ESS bénéficiaires d'un accompagnement individuel et collectif Nombre de diagnostic réalisés Nombres d'emplois consolidés ou créés

**DLA et soutien aux associations (actions 1 et 3)**

Coût de l'action	Droit commun	DIRECCTE UT 66	FSE	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		62 000 €* 20% de QPV= 12400 € 3- soutien aux associations 8 000€	19 000 €	8 000 €	15 000 €	15 000 € = 12 000€ sur ingénierie et 3 000€ sur l'animation du dispositif	CDC :32 000 *20%=6400 €
	Crédits spécifiques						

**Pôle de développement-à compléter**

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

## Objectif opérationnel n°1-4: Veiller aux opportunités foncières et immobilières dans les quartiers

<b>Fiche action n° 1-4-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Boutique du foncier et de l'immobilier – Quartier test Polygone Nord</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	De nombreux locaux appartenant à des privés sont aujourd'hui vacants sur l'Espace Polygone et la Communauté d'Agglomération dispose elle de terrains à construire
<b>Objectif général</b>	Impulser une redynamisation de La ZAC Espace Polygone Nord classée en partie en Territoire Entrepreneur, par la création d'une plateforme numérique.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Faciliter la recherche des entreprises souhaitant s'installer sur le site en réunissant sur une même plateforme l'ensemble des offres disponibles privés comme publics
<b>Description de l'action et du public</b>	Le public concerné est l'ensemble des entreprises recherchant à s'installer sur l'espace Polygone et/ ou sur le territoire entrepreneur et ainsi bénéficier des aides afférentes
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Espace Polygone - Territoire Entrepreneur
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes :</b> Association Espace Polygone (AEP) – Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée <b>Partenaires :</b> Ville de Perpignan - OPHLM
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains :</b> 0.20 ETP <b>Moyens financiers :</b> <b>Moyens techniques :</b> Création d'une page internet + recensement de l'information 15000 € (2016) puis 5000 € par an
<b>Calendrier de réalisation</b>	2015-2016
<b>Résultats attendus</b>	Redynamisation du territoire, nord et éviter les friches commerciales et industrielles
<b>Indicateurs de résultats</b>	Statistique du nombre de visite sur le site internet Evolution du nombre de biens

<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
	<b>Crédits spécifiques</b>						AEP

**Objectif opérationnel n°1-5:** Recenser l'offre d'accompagnement pour la création d'activité et engager une meilleure coordination et lisibilité

<b>Fiche action n° 1-5-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Création d'un guide (version papier et numérique) Territoire Entrepreneur (T.E)</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	Les entreprises, le grand public, comme certains organismes méconnaissent souvent le dispositif Territoire Entrepreneur : quel est son périmètre, ses avantages, ses contraintes, ses contacts...
<b>Objectif général</b>	Créer une plaquette où toutes les informations pratiques sur le Territoire Entrepreneur de Perpignan seraient recensées
<b>Objectifs opérationnels</b>	Unifier et centraliser les informations diffusées sur le T.E. Optimiser le suivi ou l'accompagnement des porteurs de projets par la mise en place d'un réseau de référents T.E. dans chaque entité partenaire
<b>Description de l'action et du public</b>	publics concernés : Entreprises, salariés, demandeurs d'emplois, divers organismes ...
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Territoire Entrepreneur
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes :</b> Association Espace Polygone (AEP) – Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée <b>Partenaires :</b> URSAFF/Impôt/ Ville de Perpignan/ Bailleurs sociaux/Chambre des métiers/ CCI/ Pôle Emploi/ DIRECCTE, le Conseil Régional
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains :</b> 0.20 ETP <b>Moyens financiers :</b> 15 000 € (2016) PUIS 10 000 € par an, pour réédition et remise à jour <b>Moyens techniques :</b>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2015-2016
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration de l'information sur les T.E. diffusée par les structures d'accompagnements. Lisibilité renforcée sur les questions de recrutements au sein du T.E. Echange et meilleure connaissance entre acteurs du T.E.
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de diffusion, nombre de téléchargements. Suivi des porteurs de projets entre les membres du réseau référents T.E.

<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
	<b>Crédits spécifiques</b>						

## Axe stratégique 2: La préservation, le soutien et le développement de l'offre commerciale et de service de proximité

### Objectif opérationnel n°2-1: Revitaliser l'offre commerciale et de services de proximité dans les QPV

<b>Fiche action n° 2-1-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Création d'un outil numérique interactif pour une mise en avant des commerces et services de proximité SMART CITY</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	Les entreprises, le grand public, comme certains organismes méconnaissent souvent le dispositif Territoire Entrepreneur : quel est son périmètre, ses avantages, ses contraintes, ses contacts...
<b>Objectif général</b>	Créer une plaquette où toutes les informations pratiques sur le Territoire Entrepreneur de Perpignan seraient recensées
<b>Objectifs opérationnels</b>	Unifier et centraliser les informations diffusées sur le T.E. Optimiser le suivi ou l'accompagnement des porteurs de projets par la mise en place d'un réseau de référents T.E. dans chaque entité partenaire
<b>Description de l'action et du public</b>	publics concernés : Entreprises, salariés, demandeurs d'emplois, divers organismes ...
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Territoire Entrepreneur
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes :</b> Association Espace Polygone (AEP) – Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée <b>Partenaires :</b> URSAFF/Impôt/ Ville de Perpignan/ Bailleurs sociaux/Chambre des métiers/ CCI/ Pôle Emploi/ DIRECCTE...
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains :</b> 0.20 ETP <b>Moyens financiers :</b> 15 000 € (2016) PUIS 10 000 € par an, pour réédition et remise à jour <b>Moyens techniques :</b>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2015-2016
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration de l'information sur les T.E. diffusée par les structures d'accompagnements. Visibilité renforcée sur les questions de recrutements au sein du T.E. Échange et meilleure connaissance entre acteurs du T.E.
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de diffusion, nombre de téléchargements. Suivi des porteurs de projets entre les membres du réseau référents T.E.

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

<b>Fiche action n° 2-1-2</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Impulser une redynamisation des commerces et services de proximité autour de l'axe rues Foch-Augustins-Fusterie, en favorisant le maintien des commerces en place ainsi que l'installation de nouveaux établissements.</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	<p>Dans un contexte économique contraint, Perpignan Méditerranée voit ses cœurs de ville se désertifier au profit de la seconde couronne périurbaine.</p> <p>La vacance commerciale dans les 9 quartiers prioritaires est alarmante. Pour exemple, la vacance commerciale en <b>centre-ville de Perpignan (Hyper centre, Clémenceau, Saint-Mathieu, Saint-Martin, Saint-Jacques, La Gare)</b> est en moyenne de 16%, de nombreuses activités économiques, commerces et entreprises de proximités ayant fermés, face, entre autre, à des loyers non maîtrisés, alors que 86% des commerçants sont locataires.</p> <p>L'étude menée par le Pôle Etudes et Territoires de la CCI, en Février 2014, montre qu'en 7 ans (évolution de 2006 à 2013), la baisse du nombre de commerces en centre ville de Perpignan a été estimée à - 20%, soit 159 commerces en moins, ce qui correspond à une perte de 23 commerces par an. Les commerces du Centre-Ville ont perdu 10% de leur emploi total ainsi qu'un tiers de leur chiffre d'affaires global, les commerces de culture/loisir étant les plus touchés, étroitement suivis par les commerces de l'équipement de la maison concernant ce dernier point.</p> <p>Il est pourtant primordial de soutenir le centre-ville de Perpignan, 2nd centre commercial du département en matière de plancher commercial, derrière le pôle commercial Porte d'Espagne.</p> <p>En ce sens, une stratégie dynamique de développement économique a été instaurée et validée dans le cadre du projet de territoire communautaire, en tenant compte du fait que l'hyper-centre de Perpignan est la quartier le plus commerçant, rassemblant 44% des commerces du centre ville. Le secteur Clémenceau arrive en seconde position avec un commerce représentant 25% de l'ensemble des commerces de la ville de Perpignan, puis le secteur Saint-Mathieu/Saint-Martin regroupant 13% des commerces, les secteurs Saint-Jacques et la Gare arrivant en dernière position en comptabilisant 9% chacun des commerces du centre ville.</p> <p>Un plan d'action doit être déployé, au regard de ces spécificités économiques. Il pourra être phasé, en apportant un premier soutien au secteur Centre Ancien, afin de maintenir l'activité existante en évitant un départ des grandes enseignes sur le secteur périurbain et en apportant une nouvelle activité sur l'axe rue Foch-Augustins-Fusterie, venant en complément de l'offre commerçante de proximité déjà existante.</p> <p>En effet, le secteur Foch, faisait apparaître une vacance commerciale de 21%, en septembre 2014.</p>
-------------------	--



	<table border="1" data-bbox="488 107 1401 293"> <tr> <td data-bbox="488 107 715 230">Secteur géographique Septembre 2014</td> <td data-bbox="715 107 943 230">Secteur FOCH</td> <td data-bbox="943 107 1171 230">Secteur Augustins</td> <td data-bbox="1171 107 1401 230">Secteur Fusterie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="488 230 715 293">Vacance Commerciale</td> <td data-bbox="715 230 943 293">21 %</td> <td data-bbox="943 230 1171 293">40%</td> <td data-bbox="1171 230 1401 293">52%</td> </tr> </table> <p data-bbox="440 327 1425 409">Dans un second temps, les quartiers les plus touchés tels que la Gare et Saint-Jacques, dont la vacance commerciale est respectivement de 22% et 23%, devront également être soutenus.</p>	Secteur géographique Septembre 2014	Secteur FOCH	Secteur Augustins	Secteur Fusterie	Vacance Commerciale	21 %	40%	52%
Secteur géographique Septembre 2014	Secteur FOCH	Secteur Augustins	Secteur Fusterie						
Vacance Commerciale	21 %	40%	52%						
<b>Objectif général</b>	Impulser une redynamisation des commerces et services de proximité autour de l'axe rues Foch-Augustins-Fusterie, en favorisant le maintien des commerces en place ainsi que l'installation de nouveaux établissements.								
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lancer une étude commerce sur le territoire de Perpignan Méditerranée avec un zoom sur les QPV.</li> <li>● Favoriser la mobilisation du FISAC (Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce), du FAMAC.</li> <li>● Favoriser l'intervention de l'EPFLR (Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon), en vue d'une maîtrise des loyers commerciaux.</li> <li>● Favoriser l'intervention de l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux)</li> <li>● Soutenir les démarches de création de commerces de proximité par la création d'un lieu dédié aux boutiques éphémères</li> <li>● Développer un outil numérique interactif permettant une recherche, une localisation et une réservation facilitée auprès des commerces et services de proximité : SMART CITY</li> </ul>								
<b>Description de l'action et du public</b>	<p data-bbox="600 1099 1262 1126" style="text-align: center;"><b><u>Phase 1 : Centre-Ancien / Axe Rues Foch-Augustins-Fusterie</u></b></p> <p data-bbox="440 1196 1425 1317"><b>Public cible :</b> Le développement et le soutien du commerce et des services de proximité, véritables vecteurs de lien social, vont bénéficier à l'ensemble des habitants du centre-ancien, ainsi qu'aux clients non résidents du centre ville, ou encore aux touristes de passage sur notre territoire.</p> <p data-bbox="440 1379 1425 1440"><b><i>1/ Etude commerce sur le territoire de Perpignan Méditerranée avec un zoom sur les QPV :</i></b> Une étude entrant dans le cadre du NPNRU va être lancée</p> <p data-bbox="440 1503 1238 1529"><b><i>2/ Développer un outil financier en soutien aux commerces de proximité</i></b></p> <p data-bbox="440 1570 1425 1653"><b><i>3/ Rachat de l'immobilier vacant de la rue des Augustins, en vue d'une maîtrise optimale des loyers</i></b> Intervention de l'EPFL</p> <p data-bbox="440 1693 1425 1753"><b><i>4/ Remise aux normes des locaux, réhabilitation de ceux-ci, soutien à la modernisation de l'outil commercial</i></b></p> <p data-bbox="440 1783 1007 1843"><b><i>5/ Réhabilitation de l'axe Foch-Augustins-Fusterie</i></b> Nouvelle signalétique</p> <p data-bbox="440 1872 1425 1933"><b><i>6/ Mise en avant des commerces et services de proximité implantés dans l'ensemble des QPV, via une application SMART CITY</i></b></p>								
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	<p data-bbox="440 1984 1050 2011"><b><i>Phase 1 :</i></b> Centre-Ancien (Axe Foch-Augustins-Fusterie)</p> <p data-bbox="440 2018 831 2045"><b><i>Phase 2 :</i></b> Autres QPV en souffrance</p>								

<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes :</b> PMCA / VILLE DE PERPIGNAN / DIRECCTE ( partenaire ) <b>Partenaires :</b> CCI / CMA
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains :</b> 1 ETP + l'ensemble des partenaires associés  <b>Moyens financiers :</b> Etude commerce NPNRU : 70 000 € Frais financiers (intervention de l'EPFL) : 150 000 € Remise aux normes des locaux : 100 000 € Réhabilitation de l'axe Foch-Augustin-Fusterie : 30 000 € SMART CITY : 15 000 €
<b>Calendrier de réalisation</b>	<b>Phase 1 :</b> Centre-Ancien (Axe Foch-Augustins-Fusterie) : 2015-2017  <b>Phase 2 :</b> Autres QPV en souffrance : 2016-2018
<b>Résultats attendus</b>	Redynamisation commerciale du Centre-Ancien (Axe Foch-Augustins-Fusterie) en Phase 1 par la création d'échoppes commerciales permettant la promotion de produits alimentaires locaux
<b>Indicateurs de résultats</b>	Evolution du nombre de fermetures / ouvertures de commerces et services de proximité Nombre de boutiques éphémères implantées

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

**COUT TOTAL DE L'ACTION : 365 000 €**

#### **Mode de participation des habitants / société civile**

Une étude du comportement des consommateurs en centre ville de Perpignan a déjà été menée par la CCI et devra être remise à jour.

De plus les différentes associations de commerçants devront être sollicitées en vue de recueillir leur vision stratégique autour de ce projet et de monter un véritable partenariat avec elles.

<b>Fiche action n° 2-1-3</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Redynamiser le centre commercial Champ de Mars</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	Le Projet de Renouvellement Urbain intègre la composante commerce au regard des études pré-opérationnelles qui ont alimenté la réflexion et la future stratégie d'intervention. Une étude a ainsi été conduite sur l'actuel centre commercial par le bureau d'études Convergence CVL, spécialisé en urbanisme commercial.  Le centre commercial actuel ne bénéficie plus du même rayonnement en raison de son obsolescence et de certaines contraintes qui limitent l'implantation de certains commerces comme une locomotive alimentaire.
-------------------	--

	Néanmoins, l'étude commerciale a démontré le potentiel de développement des commerces de proximité au regard des besoins des habitants et des actifs du secteur.
<b>Objectif général</b>	Revitaliser l'offre commerciale et de services de proximité, dans l'ensemble des quartiers
<b>Objectifs opérationnels</b>	L'enjeu réside dans le fait de pouvoir maintenir une économie de proximité et de satisfaire les besoins de proximité des habitants, adaptée aux résidents, du secteur en offrant les conditions du maintien ou du développement de nouveaux commerces de proximité. Il s'agit dès lors d'offrir les conditions de la proposition d'une offre commerciale modernisée et nouvelle.
<b>Description de l'action et du public</b>	Le projet de renouvellement urbain se décline notamment par la démolition et la reconstruction sur site du centre commercial afin de réinstaller les commerces existant dans de nouveaux locaux adaptés et permettre l'implantation de nouveaux commerces et notamment une locomotive alimentaire pour permettre de renforcer le rayonnement de l'équipement.  <i>L'équipement doit marquer l'entrée du Champ de Mars rénové et créer le lien vers le cœur du secteur également réaménagé en espace partagé.</i>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Champ de mars</u></li> </ul>
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage opérationnel : Ville de Perpignan et l'EPARECA (négociation en cours)</li> <li>• Principaux partenaires associés : ANRU, PMCA, DDTM, DIRRECTE, OPH PM, département, Conseil Régional, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat ...</li> </ul>
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Perpignan et EPARECA</li> </ul> Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ANRU (négociation à venir)</li> <li>• PMCA</li> <li>• Ville de Perpignan</li> <li>• EPARECA (négociation en cours)</li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition : 2015 / 2017</li> <li>• Travaux : 2017 / 2018</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamisation du centre commercial au travers de l'apport de nouveaux commerces et le maintien de ceux existant</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de locaux commerciaux occupés un an après la livraison des travaux</li> </ul>

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA (1)	CD	CAF	Autres partenaires
				0,3 ETP sur les procédures d'acquisition, de montage d'opération et d'instruction du PC + budget communal / coût du projet (déterminer au regard de la future convention NPNRU)	0,1 ETP+ Budget communautaire		
	Crédits spécifiques						ANRU (négociation à venir)

Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Au regard de l'enjeu que constitue la pérennisation des commerces existants dans le cadre du projet de démolition/reconstruction, il est attendu que soient développés pendant la phase travaux :

- Des actions de communication pour informer les commerçants et les riverains du projet réalisé, de l'avancée des travaux, de la poursuite de la vie commerçante et des aménagements provisoires,
- Des actions d'animation pour conserver un dynamisme et une vitalité de la vie commerçante mais également faciliter et favoriser les achats par les consommateurs,
- Des actions en matière de signalétique pour informer de l'ouverture des commerces (dans les locaux transitoires), indiquer les itinéraires à suivre pour y accéder mais également y stationner.

## Objectif opérationnel n°2-2 : Créer les conditions favorables à la fréquentation des commerces

<b>Fiche action n° 2-2-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Accessibilité et sécurité</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	<b>De nombreux commerces ou entreprises ne sont pas toujours bien informés de l'obligation de se mettre aux normes au regard de la loi. La loi de février 2005, correspondant à l'accessibilité des établissements recevant du public et classés en 5<sup>ème</sup> catégorie. (Commerces, services...). + de 80% des ERP ne sont pas accessibles sur le département des Pyrénées-Orientales</b>
<b>Objectif général</b>	Accompagner les entreprises dans leurs mises aux normes de loi en favorisant l'augmentation du taux de conformité de celles-ci.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Permettre au plus grand nombre de répondre aux mesures liées en faveur des handicaps physique, auditif, visuel et psychique.</b>
<b>Description de l'action et du public</b>	Opération collective d'information et de sensibilisation des entreprises en matière d'accessibilité et de sécurité.  <b>A) Action de sensibilisation : mise en place de réunions d'informations</b> - présentation de la loi accessibilité - qu'est-ce qu'un ERP ? - les différents handicaps - les points essentiels de la réglementation - les démarches et procédures : Ad'AP, demande de dérogation - les sanctions prévues par la loi  <b>B) Accompagnement Bilan Accessibilité</b> <b>1 - VISITE DE L'ENTREPRISE :</b> Un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 66 ou de Chambre de Commerce et d'Industrie 66 visite votre entreprise et réalise un état des lieux de l'accessibilité de votre établissement. <b>2 - REMISE DU BILAN ACCESSIBILITÉ :</b> Rapport de visite écrit, liste des principaux points d'amélioration, rappel de la réglementation et recommandations.

	<p><b>3 - DOSSIER DE DÉCLARATION DE TRAVAUX/DÉROGATION :</b>  Le conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 66 ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie 66 vous accompagne dans la constitution du dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ou de déclaration de travaux/demande de dérogation.</p>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	QPV: Saint Assisclé, Gare, Bas Vernet, diagonale Haut et Moyen Vernet, rois de Majorque, Bas Vernet, Centre ancien, Nouveau logis, Champs de Mars.
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes :</b> CCI, CMA, DIRECCTE <b>Partenaires :</b> DDTM. SDIS. APF. Cabinets de contrôle.
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains :</b> Techniciens consulaires du Pôle Entreprises et filières (CCI et CMA) <b>Moyens financiers :</b> Temps agent : 450 €par jour (coût estimatif) Sensibilisation : ½ journée Diagnostic accessibilité : 1 jour Diagnostic accessibilité + demande de dérogation : 2 jours  <b>Moyens techniques :</b> Site internet de la CCI, Plaquette accessibilité, Relais médias. Local, équipements, outil informatique et véhicule appartenant à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales.
<b>Calendrier de réalisation</b>	2015-2017.
<b>Résultats attendus</b>	Réalisation des démarches nécessaires pour être en conformité vis à vis de la réglementation sur l'accessibilité des ERP : - si réalisation de travaux à prévoir : demande Ad'AP - Si pas de travaux possible : demande de dérogation - 300 entreprises sont concernées environ
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville. <b>Nombre d'entreprises répondant aux normes de l'accessibilité et de la sécurité.</b> Nombre de diagnostics <b>Nombre de dossiers présentés et validés en Sous Commission Départementale Accessibilité (SCDA).</b>

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

## Axe stratégique 3: L'appui et l'accompagnement à la construction de parcours vers l'insertion professionnelle durable

**Objectif opérationnel n°3-1:** Renforcer et adapter l'action du Service Public de l'Emploi aux besoins des quartiers

<b>Fiche action n° 3-1-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Mobiliser tous les leviers et dispositifs d'accès à l'emploi au bénéfice des résidents des QPV</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	<p>Les dispositifs d'accès à l'emploi (contrats aidés, insertion par l'activité économique -IAE, programme de formation professionnelles pré-qualifiants et qualifiant Cap avenir/cap métier) sont des leviers efficaces d'insertion professionnelle. Cependant la part des résidents des QPV bénéficiaires de ce mesures demeure trop faible au regard du poids de la demande d'emploi dans ces territoires.</p> <p>11 chantiers d'insertion et quatre entreprises d'insertion et deux association intermédiaire sont implantés dans les quartiers, pour autant certains n'accueillent pas un nombre suffisant d'habitants, ou bien mettent en œuvre une prise en charge indifférenciée ne prenant pas en compte les difficultés spécifiques des publics.</p> <p>Par ailleurs peu d'actions IAE, hormis les association intermédiaires, visent un public féminin ou un public jeune, On observe également une offre d'insertion moins développée au sud de Perpignan,</p>
<b>Objectif général</b>	Utiliser de manière plus importante les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique comme levier d'accès à l'emploi des résidents des QPV et notamment des femmes
<b>Objectifs opérationnels</b>	Mobiliser un pourcentage significativement supérieur de contrats aidés au bénéfice des résidents QPV grâce à des taux de prise en charge plus importants, Développer l'offre d'insertion par l'activité économique pour les résidents des quartiers avec un accompagnement social et professionnel adapté,
<b>Description de l'action et du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A-Mobiliser de manière significative les aides de droit commun en faveur des résidents des QPV pour atteindre un objectif de réalisation de 13,% des contrats d'accompagnement dans l'emploi , contrats initiative emploi et plus particulièrement le contrat starter, et emplois d'avenir au bénéfice des résidents des quartiers prioritaires.</li> <li>• B- Mettre en place un nouveau chantier d'insertion dans le quartier Saint Jacques visant principalement un public féminin</li> </ul> <p>Pour l'Etat et ses financements : Réserver prioritairement aux publics QPV 10% des postes d'insertion dans les structures IAE situées en périphérie de Perpignan , et 40 % en moyenne dans celles de Perpignan.</p> <p>Développer des prises en charges adaptées alternant mises en situation professionnelle et modules d'acquisition de compétences et d'autonomie notamment par le biais du numérique. Favoriser les actions mutualisées,</p>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Action A :Tous les quartiers Action B : tous les quartiers + Saint Jacques pour le nouveau chantier d'insertion

<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes</b> : UT DIRECCTE <b>Partenaires</b> : département Ville de Perpignan
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains</b> :action A:conseillers emploi et prospecteurs SPE IAE :postes d'encadrement technique et accompagnement social et professionnel  <b>Moyens financiers</b> :Action A prise en charge à taux majoré des contrats aidés B: crédits IAE <b>Moyens techniques</b> : action B :locaux , matériels, équipements de travail etc..
<b>Calendrier de réalisation</b>	Action A : 2015 Action B ( création ACI ) 2016
<b>Résultats attendus</b>	-Augmenter le taux de d'insertion professionnelle des résidents de QPV grâce à l'effet levier des dispositifs d'insertion -Augmenter le pourcentage de contrats aidés au bénéfice des résidents des QPV -Pour l'Etat : Atteindre 13 % de contrats aidés (CAE, CIE , contrats starter,EAV) au bénéfice des résidents des QPV
<b>Indicateurs de résultats</b>	Pourcentage de publics cible dans les bénéficiaires de CAE, CIE, contrats starters, emplois d'avenir Pourcentage d'entrées du publics cible dans les actions IAE

#### A - Mobilisation des contrats aidés

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		CAE : 1 253 880 € CIE: 454 896 € EAVmarchand : 289 800€ EAV non marchand: 1 042 875 €	18 000€			CDDI (contrats à durée déterminée d'insertion) : 350 000 € pour l'année 2015	
	Crédits spécifiques						

#### B - Développer les l'offre d'insertion par l'activité économique

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE : ACI : 68 ETP réservés : 1 380 900 € (dont 3 ACI Centre ancien=731 000€)  EI : 40 ETP :			60 000€	Budget 2015 relatif aux structures existantes : ACI : 274 500 € EI : 32 000 € ETTI : 21 000 € AI : 65 000 € **	

\*\* A noter : Le contenu et le portage du projet de nouveau chantier d'insertion sur Saint-Jacques proposé par la Direccte doivent être précisés. Pour obtenir des financements du Département, le projet devra au préalable faire l'objet d'une validation de l'Assemblée Départementale en 2016.

		40 000 € ETTI : 20 ETP : 90 000 €					
	<b>Crédits spécifiques</b>						

<b>Fiche action n° 3-1-2</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Faciliter l'accès des publics QPV à l'emploi, en élevant leur niveau de qualification et adaptant leurs compétences aux besoins du marché du travail</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	les publics QPV ne bénéficient pas suffisamment des opportunités d'embauche du fait notamment d'un faible niveau de qualification, et d'une méconnaissance du marché du travail,
<b>Objectif général</b>	Favoriser le recrutement des publics QPV par les entreprises et autres types d'employeurs,
<b>Objectifs opérationnels</b>	-Orienter les publics QPV vers les secteurs porteurs -Favoriser l'accès des publics QPV à la formation professionnelle -Développer leur employabilité en élevant leur niveau de qualification et/ ou en adaptant leurs compétences aux attentes des employeurs.
<b>Description de l'action et du public</b>	<p><b>A- Développer le concept de plate formes de recrutement</b></p> <p>-Identifier les besoins en recrutement des entreprises: plan SPE de prospection des entreprises, consultation des syndicats professionnels d'employeurs et recueil de leurs attentes en matière de recrutement, compétences et qualifications recherchées.</p> <p>-Favoriser la mise en relation entre des entreprises/secteurs qui recrutent, et des publics QPV préalablement préparés en mobilisant les dispositifs du SPE (notamment la méthode de recrutement par simulation et les mises en situation professionnelle (PMSMP) , Adapter les compétences des publics par des actions collectives ou individuelles préparation opérationnelle à l'emploi (POE), action de formation préparatoire à l'emploi (AFPR), actions Individuelles de formation (AIF), actions collectives dans le cadre de contrats aidés ou de l'insertion par l'activité économique,</p> <p>- rendre lisible l'offre de formation de la Région et favoriser l'accès des publics QPV à ces dispositifs</p> <p>- Favoriser l'accès des publics QPV à la plate-forme de recrutement du BTP (action PTI).</p> <p>- Transposer et développer ce concept dans d'autres secteurs d'activité (notamment en lien avec les sections déficitaires des CFA)</p> <p><b>B- Favoriser l'accès des publics QPV aux contrats en alternance</b></p> <p>- développement de la convention partenariale SPE/Chambres consulaires intégrant les objectifs de réalisation pour les publics QPV et la promotion de l'apprentissage auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des employeurs privés (notamment l'apprentissage « zéro coût » pour les jeunes),</li> <li>- des employeurs du secteur public</li> </ul> <p>- Augmenter la part des publics QPV recrutés en contrat de professionnalisation dans les Groupements d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)</p> <p>- promouvoir les contrats en alternance nouvelle carrière et nouvelle chance pour les seniors</p>



	<p><b><u>C- Permettre aux publics QPV de bénéficier des opportunités de recrutement dans les différents corps d'armée.</u></b></p> <p>En partenariat avec la délégation militaire départementale, organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réunion d'information dans les locaux du CIRFA à l'attention des relais institutionnels et de terrain (centres sociaux, MSP, CCAS, CHRIS, adultes relais, accompagnateurs IAE, associations etc..).</li> <li>- une intermédiation entre jeunes QPV et le CIRFA par le mobilisation des ces acteurs de terrain et des conseillers IEJ, AIJ et garantie jeune</li> <li>-une manifestation en partenariat avec le service de recrutement des armées, suivie de journées d'accueil «découverte» dans un des sites de l'armée, pour deux groupes de 10 jeunes.</li> </ul> <p>Formations : voir Conseil Régional : Cap Avenir , Cap Métiers, ER2C, PRQ...</p>
<b>. Territoire prioritaire concerné</b>	Tous les QPV
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<p><b>A détailler par actions</b></p> <p><b>Pilotes :</b></p> <p>A- Pôle emploi /UT DIRECCTE/ département (pour la plateforme de recrutement du BTP)</p> <p>B- CCI CMA Conseil Régional,</p> <p>C-délégation militaire départementale (DMD)//DIRECCTE</p> <p><b>Partenaires :</b></p> <p>A Conseil Régional MLJ, CAP Emploi, clubs et réseaux d'entreprises, Chambres Consulaires, AFPA, syndicats professionnels, réseaux d'entreprises, GEIQ</p> <p>B - Pôle emploi , MLJ, CAP Emploi, Département</p> <p>C - Pôle emploi , MLJ, CAP Emploi, travailleurs sociaux, centres sociaux, SIAE, Département</p>
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<p><b>Moyens humains :</b> temps agents SPE , développeurs de l'apprentissage, c</p> <p><b>Moyens financiers :</b> financement des temps agents</p> <p><b>Moyens techniques :</b></p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	2ème semestre 2015 et années suivantes
<b>Résultats attendus</b>	Augmenter le nombre de résidents des QP répondant aux critères des offres de recrutement grâce une élévation de leur niveau de qualification ou de leurs compétences.
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>A- Nombre d'entreprises partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de prestations SPE au bénéfice des publics QPV</li> <li>-Nombre de mises en relation</li> <li>-Nombre de recrutements</li> </ul> <p>B- Proportion de publics QPV recrutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les contrats d'apprentissage conclus (secteur privé et secteur public)</li> <li>- dans les contrats de professionnalisation conclus</li> </ul> <p>C- Nombre de participants à la manifestation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de recrutements dans l'armée</li> </ul>

#### A- Développer le concept de plate forme de recrutement

	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
<b>Coût de l'action</b>		DIRECCTE (50% de					Pôle Emploi : POE AFPR

		l'appui SPE AFPA ) 8000 €					AIF MRS
	<b>Crédits spécifiques</b>						

### B- Favoriser l'accès des publics QPV aux contrats en alternance

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE : (Finct GEIQ) : 10 290 €				Financement GEIQ BTP 23 000 € aide à l'accompagnement et aux postes occupés par les bénéficiaires du rSa (montant BP 2015)	
	<b>Crédits spécifiques</b>						

### C- Permettre aux publics QPV de bénéficier des opportunités de recrutement dans les différents corps d'armée

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		CPE : 3000 €			M àD Amphi		
	<b>Crédits spécifiques</b>						

<b>Fiche action n° 3-1-3</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Prendre en compte les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle des résidents des QPV par un accompagnement adapté du SPE</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	<b>Fort écart entre le taux d'emploi des publics QPV et celui des autres territoires : ces publics rencontrent divers obstacles nécessitant un accompagnement renforcé et des actions spécifiques . Une partie de ces publics échappe à toute prise en charge par le SPE</b>
<b>Objectif général</b>	<b>Augmenter le taux de retour à l'emploi des publics QPV</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	Prendre en compte les difficultés particulières d'accès à l'emploi des résidents des QPV dans le cadre d'accompagnements spécifiques et d'une organisation adaptée du SPE. Porter la proportion de jeunes des QPV à : 21% des bénéficiaires de la garantie jeunes 13 % des CIVIS 13 % des AIJ Augmenter la proportion de jeunes des QPV intégrant l'école de la deuxième chance (E2C)
<b>Description de l'action et du public</b>	1- <b>Repérage des publics</b> en recherche d'emploi mais non accompagnés par les opérateurs du SPE, en lien avec le Service Public Régional de l'Orienteation, identification des besoins par quartiers

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• constituer un réseau des référents emploi au sein des quartiers , en contact avec ces publics (adultes relais, associations, centres sociaux etc..)</li> <li>• organiser par le biais de ces référents une remontée d'information sur des besoins spécifiques éventuellement identifiés dans les quartier, sur les publics repérés comme nécessitant une prise en charge ,</li> <li>• En fonction des besoins identifiés, mettre en place des actions de proximité ou des accompagnements vers les dispositifs les plus adaptés.</li> <li>• assurer le suivi des actions en cellule technique SPE, composée du référent politique de la ville de chaque institution (DIRECCTE,Pôle Emploi, MLJ, Cap Emploi , DDCS,CD,PMCA)</li> </ul> <p>2-mettre en place des actions spécifiques en direction des personnes actuellement en marge des dispositifs classiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A -action Nouveau Logis</b> - confiée à l'AFPA : assurer des sessions d'information au sein de la cité auprès de publics identifiés par le centre social, le département et les associations locales . Mettre en place des sessions d'initiation à l'utilisation d'internet (cf fiche point relais numérique). Instaurer des liens de confiance permettant d'organiser des visites de groupes à l'AFPA ; Coaching individuel et collectif des publics pour faciliter leur intégration dans les sections pré professionnelles de l'AFPA,</li> <li>• <b>B- atelier pour l'emploi des jeunes</b> : action mise en œuvre avec l'association caritative qui accueille à chaque campagne de distribution alimentaire quatre jeunes issus du quartier Vernet Salanque et Nouveau logis,en contrat aidé de 6 mois. L'objectif est l'accès à l'emploi durable et donner un exemple positif pour les autres jeunes du quartier. Un tutorat individuel est assuré par le bénévoles, un quart du temps de travail est consacré à l'accompagnement social et professionnel individuel du jeune : acquisitions de compétences, savoir être, CACES, permis , découverte des métiers. Cette action initiée par la DIRECCTE est construite autour d'un collectif de partenaires (SPE, chambres consulaires) qui se mobilisent pour trouver des entreprises d'accueil pour les périodes d'immersion. La personne en charge de l'accompagnement social et professionnel constitue le fil rouge de l'action et reste aussi l'interlocuteur des jeunes participants des années précédentes.</li> <li>• <b>C- Action en direction des femmes</b> :        - « Citoyennes » permanences dans les quartiers d'une conseillère emploi du CIDFF -aide à l'élaboration de CV et de lettres de motivation. Lien avec les opérateurs SPE        - Action spécifique pour l'insertion professionnelle de femmes victimes de violences</li> <li>• <b>D-service public de l'emploi (SPE)</b> : mise en place d'une cellule de suivi des actions et coordination des référents emploi du contrat de ville, pour favoriser la bonne poursuite des parcours d'insertion professionnelle,</li> </ul> <p>Pôle Emploi et MLJ : désignation de référents spécifiques politique de la ville , de conseillers PE dédiés au suivi des demandeurs d'emploi les moins autonomes. Recherche systématique d'offres d'emploi, mise en place de prestations spécifiques (clubs de recherche d'emploi et ateliers thématiques ) délocalisables dans les quartiers en fonction des besoins identifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>E-</b> augmenter la part des publics QPV dans les <b>dispositifs d'accompagnement renforcé</b> :CIVIS, garantie jeune, Ecole de la deuxième chance, l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) et AIJ (actions cofinancées FSE), l'insertion par l'activité économique.</li> </ul>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Tous les QPV
<b>Pilotes /partenaires</b>	<b>Pilotes</b> :UT DIRECCTE

<b>associés</b>	<b>Partenaires</b> : Pôle Emploi , MLJ, département, Ville de Perpignan AFPA , SIAE , Conseil Régional (E2C)
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains</b> : conseillers emploi et personnels chargés d'accompagnement social et professionnel, prestataire AFPA <b>Moyens financiers</b> <b>Moyens techniques</b> : mise à disposition de locaux , matériel pédagogique (cf fiche points relais numériques)
<b>Calendrier de réalisation</b>	2015 et années suivante (à d'avril 2015 pour la garantie jeunes)
<b>Résultats attendus</b>	Augmenter le taux de retour à l'emploi des publics QPV
<b>Indicateurs de résultats</b>	Part des publics QPV bénéficiaires d'un accompagnement

#### A- AFPA

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE (CPE AFPA) 10 000 €					
	Crédits spécifiques						

#### B- Restos du cœur

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE : 5000 Emplois aidés : 17 100€				32 500€	
	Crédits spécifiques	ACSE 13 000€	4 000€				

#### C-CIDFF

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE CPE : 4000€				10 500€	
	Crédits spécifiques	Cf Livret I fiche 2.1.1	4 000€	2 500€			

#### E -Accompagnement renforcé

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE : CIVIS= 31 250 € Allocation CIVIS : 30 779 € E2C : 39 600 € ACSE/DRJSCS : 20 000€ garantie jeunes : 108 800€ (accept) allocation= 170 000€					
	Crédits spécifiques						

## Objectif opérationnel n°3-2-: Lever les freins spécifiques à l'emploi

<b>Fiche action n° 3-2-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Lever les freins à l'emploi</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	On observe que de nombreux freins entravent l'insertion professionnelle des résidents des quartiers et notamment : - l'absence de maîtrise de la langue française - faible accès aux nouvelles technologies informatiques (fracture numérique) - un problème de mobilité
<b>Objectif général</b>	Favoriser la mobilité des publics en insertion professionnelle par la mise à disposition de véhicules
<b>Objectifs opérationnels</b>	Favoriser la maîtrise du français à visée professionnelle Favoriser l'acquisition de compétences socle liées aux NTIC Permettre aux publics de disposer de véhicules à l'occasion d'une reprise d'emploi ou de formation
<b>Description de l'action et du public</b>	<p><u>-Action 1- Favoriser la maîtrise des compétences de base</u> Sur la base des travaux réalisés par le centre ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA), identifier les besoins non couverts dans les territoires prioritaires et faciliter l'accès aux actions d'apprentissage de la langue française à visée professionnelle, Développer des actions de proximité mutualisées avec des méthodes adaptées :</p> <p>a) recrutement en emploi d'avenir d'un jeune dont la formation de formateur sera assurée par le CRIA b) action collective de mobilisation sur un projet professionnel avec perfectionnement du français à visée professionnelle, pour les publics d'origine étrangère, alternance de cours théoriques et périodes de mise en situation en milieu professionnel (groupe de 10 personnes) en complémentarité des dispositif de droit commun existant (Cap Compétences Clés)</p> <p><u>Action 2- Réduire la fracture numérique</u> en organisant des points numériques, de proximité dans les quartiers. Mettre à disposition un parc de matériel informatique et une personne ressource afin de guider les publics dans l'apprentissage des NTIC et favoriser leur autonomie dans les démarches professionnelles (notamment inscriptions pôle emploi , CV , recherches d'offres d'emploi, etc ....) ; Deux zones test = quartier centre ancien et quartier nord , Partenariat avec structure ESS de recyclage de matériel.</p> <p><u>Action 3- Création d'un service solidaire de location de voitures</u> au cœur des quartiers. Ce dispositif a été conçu à l'échelle départementale. Il est inscrit au sein de l'action n°11 du Pacte Territorial pour l'Insertion (Axe 2). Convention avec ERDF pour cession d'un parc de 30 voitures dont 15 pour Perpignan, Le portage de l'action est sous support associatif (association de structures IAE). La location sera accessible à bas prix pour les publics QPV en démarche d'insertion professionnelle, sur prescription de conseillers emploi ou de structures conventionnées (IAE)</p>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Action 1 : tous les QPV Action 2 quartiers test: centre ancien et Vernet Action 3 quartier bas vernet Est
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes</b> : DIRECCTE Conseil Départemental <b>Partenaires</b> : ERDF – Association partenaires pour l'emploi - département dans le cadre du PTI, PMCA- conseillers prescripteurs (pôle emploi MLJ Cap Emploi , SIAE) / le Conseil Régional sur le volet compétences de base et illettrisme

<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de bénéficiaires pour chacune des trois actions
---------------------------------	--

### Action 1 Favoriser la maîtrise des compétences de base

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		EAV/CRIA : 6 000 € en 2015				Actions d'insertion marché-public menées à l'échelle départementale : mesures d'accompagnement comportant des ateliers de savoir de base (montants estimés – impact budget 2016) : - Pôle d'Apprentissage de la langue : 70 000 € - Pôle de Mobilisation Socio-Professionnel : 146 400 € - Remise à niveau : 63 000 €	
	Crédits spécifiques	Action perfectionnement français à visée professionnelle ACSE: 6 000€					

### Action 2 Réduire la fracture numérique

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE : CPE AFPA + emploi aidé :				Action marché-public « accompagnement aux TIC et à la bureautique » menée à l'échelle départementale : 24 192 € (montant estimé ; impact budget 2016).	
	Crédits spécifiques						

### Action 3- Création d'un service solidaire de location de voitures

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE : 22 500 €				30 000 € maximum sous réserve de validation par l'Assemblée Départementale	
	Crédits spécifiques						

**Objectif opérationnel n°3-3-:** Créer des passerelles entre les habitants des quartiers et les entreprises

<b>Fiche action n° 3-3-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Mobilisation d'un réseau d'entreprises partenaires</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	
<b>Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants</b>	

<b>Diagnostic</b>	<p>Peu de passerelles existent entre le monde économique et les résidents des QPV en recherche d'emploi, hormis dans le cadre des clauses sociales.</p> <p>D'une part on observe une méconnaissance du monde de l'entreprise de la part des résidents qui bénéficient rarement de réseaux personnels et professionnels facilitant leur insertion professionnelle</p> <p>D'autre part des entreprises recherchent un cadre adéquat pour s'investir dans des actions en direction de ces publics. La charte « entreprises et quartiers » illustre les engagement pris par de grands groupes au titre de leur responsabilité sociétale. La déclinaison locale de cette charte doit permettre de créer un réseau local d'entreprises partenaires dans la lutte contre les inégalités d'accès à l'emploi subies par les habitants des quartiers</p>
<b>Objectif général</b>	Permettre aux publics QPV de découvrir le monde de l'entreprise en facilitant les passerelles entre deux milieux qui ne se côtoient pas habituellement Disposer d'un réseau partenarial d'entreprises sensibilisées à l'accueil des publics QPV
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Déclinaison locale de la charte « entreprises et quartiers » et mobilisation de clubs ou réseaux d'entreprises</p> <p>Fédérer et coordonner les initiatives sous un label local « entreprises ouvertes », pour développer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les périodes en situation professionnelle,</li> <li>-le parrainage,</li> <li>-les visites « découvertes », les manifestations spécifiques mettant en lien professionnels et résidents des QPV en recherche d'emploi,</li> </ul> <p>Valoriser les initiatives et bonnes pratiques des entreprises au cours d'une manifestation en préfecture</p>
<b>Description de l'action et du public</b>	<p>1- Développer les actions de <b>parrainage</b> et réserver 30% de ces parrainages aux publics QPV jeunes et adultes dont des diplômés.</p> <p>Intégrer les parrains volontaires à l'action « entreprises ouvertes » (réunion locale des réseaux de parrainage )</p> <p>2- Actions du <b>Club FACE</b> en direction des résidents des QPV et en coordination avec le SPE :</p> <p>Kfés recontres, petits déjeuners, jobs dating etc...</p> <p>Intégrer les membres volontaires du club FACE à l'action « entreprises ouvertes »</p> <p>3- « <b>Entreprises ouvertes</b> » Prospection, constitution et animation d'un réseau d'entreprises partenaires, (mission AFPA). Déclinaison locale de la charte nationale « entreprises et quartiers » Sensibiliser les syndicats employeurs, les réseaux et clubs d'entreprises et leur proposer de s'investir par diverses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil de publics pour des séquences « découverte des métier » (périodes de mise en situation en milieu professionnel )</li> <li>- visites d'entreprises</li> </ul>

	- parrainage/coaching -échanges , témoignages, -... Parallèlement, repérage par le SPE et préparation des publics ( ateliers ,jeux de rôle , CV filmés, ...) en lien avec le Service Public Régional d'Orientation  Comité de suivi des 3 actions= SPE technique
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Tous les QPV
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes</b> : UT DIRECCTE <b>Partenaires</b> : Pôle Emploi , MLJ, CAP Emploi ,Club FACE, réseaux de parrainage département , AFPA , clubs et réseaux d'entreprises, la région sur le volet SPRO
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains</b> : temps agents SPE , prestataire AFPA  <b>Moyens financiers</b> : DIRECCTE: convention promotion de l'emploi+ parrainage ACSE : parrainage- Crédits spécifiques : ACSE PMCA Ville <b>Moyens techniques</b> :salles de réunion
<b>Calendrier de réalisation</b>	2eme semestre 2015 et années suivantes
<b>Résultats attendus</b>	Mieux préparer les publics QPV à intégrer un emploi par une meilleure connaissance du monde de l'entreprise
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de bénéficiaires des actions nombre d'employeurs partenaires nombre d'actions mises en place

### 1- Parrainage

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		DIRECCTE : 9150€ ACSE : 6 100€					
	Crédits spécifiques						

### 2-Club FACE

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques	ACSE 5 000€ DRJSCS 15 000€	7 000€	2 000€			

### 3- ENTREPRISES OUVERTES

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	CS	DIRECCTE (CPE AFPA) : 5000 €					



**Objectif opérationnel n°3-4: Utiliser les projets (renouvellement urbain...) comme vecteur d'insertion**

<b>Fiche action n° 3-4-1</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>  <b>Développer les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des résidents des quartiers prioritaires</b>
<b>Convention interministérielle de référence</b>	Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
<b>Articulation avec les autres contrats, plans, schémas existants</b>	Articulation avec le dispositif clause du Département : les facilitateurs clause du Groupement d'Employeurs Responsabilité Sociétale des Entreprises et du Département s'accordent pour faciliter les parcours d'insertion Articulation Axe 3 du PTI

<b>Diagnostic</b>	<p>Les clauses sociales dans les marchés publics permettent, d'une part, aux acheteurs publics (collectivités territoriales, organismes publics, Etat,) de répondre aux exigences de développement durable sur le volet social en favorisant l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et, d'autre part, aux entreprises de mettre en œuvre concrètement leur responsabilité sociale sur le territoire.</p> <p>Une assistance technique et juridique à la mise en œuvre de ces clauses sur le territoire de la communauté d'agglomération et sur Perpignan a été assurée par la MDEE jusqu'en 2014. Le plan local d'application de la clause d'insertion (PLACI) a notamment permis aux résidents des quartiers concernés de bénéficier d'un pourcentage des heures de travail générées par le plan de rénovation urbaine .</p> <p>La poursuite de cette fonction de « facilitateur » doit être assurée par le biais d'un autre opérateur, notamment dans la perspective du NPNRU.</p>
<b>Objectif général</b>	Utiliser les clauses sociales dans la commande publique comme un levier de développement de l'emploi des résidents des QPV, notamment dans le cadre du NPNRU.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Structurer un service « facilitateur » pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics afin de permettre leur développement. Générer par ce biais des heures de travail accessibles prioritairement aux résidents des QPV (5% dans le cadre du NPNRU). Intégrer ces heures de travail dans la construction de parcours vers l'insertion professionnelle durable
<b>Description de l'action et du public</b>	<p>Création d'un poste de facilitateur sur support associatif, qui aura pour rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assistance technique et juridique et l'aide à la décision auprès des maîtres d'ouvrage publics.</li> <li>- l'appui technique aux entreprises soumissionnaires et attributaires.</li> <li>- la mise à disposition des offres d'emploi générées par les clauses auprès du service public de l'emploi</li> <li>- le suivi pour le compte des maîtres d'ouvrage du respect de la clause d'insertion</li> </ul> <p>➤ Le SPE assurera l'intermédiation entre candidats des QPV et les recruteurs. Il veillera au bon enchaînement des missions en tant qu'outils de construction des parcours vers l'emploi durable</p> <p>Pour la mise en œuvre de ces missions il mobilisera notamment le dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) (ETTI, AI, GEIQ ...) qui garantit la mise en œuvre d'un</p>

	<p>accompagnement social et professionnel.</p> <p>- des contrats aidés pour faciliter le recrutement durable (CIE, alternance, contrats starter, emplois d'avenir..)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un comité technique maîtres d'ouvrages /facilitateurs /SPE/ syndicats professionnels/ CMA permettra un suivi des actions engagées, et une meilleure coordination</li> <li>➤ Un comité de pilotage PMCA/Etat réunira les institutions partenaires</li> </ul>
<b>Territoire prioritaire concerné</b>	Les neuf quartiers prioritaires
<b>Pilotes /partenaires associés</b>	<b>Pilotes</b> : PMCA-PREFECTURE <b>Partenaires</b> : DIRECCTE-POLE EMPLOI, MLJ, Cap Emploi, Ville de Perpignan département
<b>Moyens humains, financiers et techniques</b>	<b>Moyens humains</b> :1 ETP facilitateur+secrétariat 1 ETP facilitateur est mobilisé par le Département dans le cadre de son dispositif clause <b>Moyens financiers</b> :coût des postes + coût de fonctionnement  <b>Moyens techniques</b> : bureau , équipement informatique, véhicule
<b>Calendrier de réalisation</b>	À partir de Mai 2015
<b>Résultats attendus</b>	30 % des recrutements dans le cadre des clauses sociales d'insertion au bénéfice des publics QPV ,
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de clauses sociales mises en œuvre Nombre d'heures générées par les chantiers Nombre d'opérateurs Nombre d'ETP générés

<b>Coût de l'action</b>	<b>Droit commun</b>	<b>État</b>	<b>Ville de Perpignan</b>	<b>PMCA</b>	<b>CD</b>	<b>CAF</b>	<b>Autres partenaires</b>
		ETTI 265 00€ GEIQ 8 686 € ETP autres SIAE : voir fiche IAE Co-financement du poste de facilitateur sur 12 mois.		Co-financement du poste de facilitateur : 10 000€/an			
	<b>Crédits spécifiques</b>						